

Alfortville Rue Olympe de Gouges Notice Accession



NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS COLLECTIFS

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968

Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction



0.	GENERALITES	2
1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES	3
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	7
3.	ANNEXES PRIVATIVES.....	16
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES.....	18
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES	23
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS.....	25

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV ALFORTVILLE CHANTEREINE
121 Avenue de Malakoff
75116 PARIS

MAITRE D'ŒUVRE CONCEPTION
CLCT Architectes
69 rue de Rochechouart
75009 PARIS



0 - GENERALITES

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art.

L'ensemble immobilier est composé de 195 logements répartis en 4 bâtiments, situés sur 1 niveau de stationnement : Des places de stationnements sont également situées au RDC des bâtiments C et D.;

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'Architecte sur la base du plan d'étage courant.

Les emplacements de stationnement ne peuvent pas être fermés avant la livraison.

Le dimensionnement du parc de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

Le parking est rendu inondable en cas de remontée de nappe ...

Le bâtiment ne fait l'objet d'aucune désolidarisation vibratoire.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente, pour des choix de référencement ou de programme, et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Les matériaux naturels tels que la pierre, les parquets... peuvent présenter des couleurs et des aspects différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte.

Les logements seront réalisés conformément à la Réglementation Acoustique et à la Réglementation thermique RE 2020 seuil 2022 et soumis à la certification NF Habitat HQE.

Les prestations seront soumises aux dispositions des DTU, règlements et normes d'application obligatoire en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

Les ascenseurs seront munis du marquage CE sans qu'il soit fait référence un autre texte réglementaire.



I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

- Réalisées en pleine masse pour l'encaissement du niveau de sous-sol des bâtiments en trous et en rigoles pour fondations avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2. Fondations

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs des sous-sols

1.2.1.1. Murs périmétriques

- Réalisés en voiles de béton banché armé avec badigeon bitumineux sur les parements accessibles contre terre. Protection par blindage selon prescription du géotechnicien.
- Cuvelage prévu jusqu'au niveau du terrain naturel. Tous les locaux techniques situés en RDC seront cuvelés conformément au PPRI.

1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- Les murs intérieurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

1.2.2. Murs des façades et des pignons

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé et sont revêtus de plaquettes ou enduit hydraulique, finition talochée, références et teintes selon le choix de l'Architecte.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, en cas d'isolation intérieure, un parement en plaque de plâtre coté intérieur.

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.
- Entre deux locaux privatifs : murs réalisés en béton armé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.



1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers des étages courants

- Dalle pleine de béton armé épaisseur minimum 20 cm, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.

1.3.2. Planchers sous terrasse

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

1.3.3. Planchers sous combles

- Sans objet

1.3.4. Plancher entre logements et parking ou locaux non chauffés à RDC ou en sous-sol

- Dalle pleine de béton armé, avec éventuellement une isolation thermique en sous face de dalle, d'épaisseur conforme à la réglementation et assurant le coupe-feu réglementaire entre parking ou locaux non chauffés et logements. Sur le dessus, chape flottante avec éventuellement interposition d'un isolant phonique et thermique.

1.3.5. Plancher sur terre-plein

- SO

1.3.6. Planchers des balcons

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7. Plancher intermédiaire entre niveaux de parking

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé ou dalles préfabriquées précontraintes.

1.3.8. Plancher bas du sous-sol

- Dalle en béton armé recevant un cuvelage suivant rapport hydrogéologique.
- Finition surfacée.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sur ossature métallique de 7 cm d'épaisseur avec interposition de laine minérale.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5. ESCALIERS

1.5.1 Escaliers collectifs

- Escaliers collectifs encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 Escaliers privés

- Sans Objet.



1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

- Néant.

1.6.2. Conduits de ventilation des appartements

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques ou souples, verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Ventilation basse naturelle dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée (exemple : compteur eau, comptage EDF, , etc.) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, ou en façade.
- Ventilation haute naturelle dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée (exemple : compteur eau, comptage EDF, etc.) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, ou en façade.

1.6.4. Conduits de ventilation des parkings

- Admission et évacuation d'air conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcium suivant la localisation.

1.6.5. Ventilations palières

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, ventilations de désenfumage haute et basse des paliers assurée par des conduits verticaux de type unitaire. Clapets coupe-feu d'obturation des bouches palières avec commandes d'ouverture manuelles et par détecteurs de fumées y compris grille en aluminium naturel ou laqué en usine. Amenée d'air aux conduits par des prises d'air frais en façade et des conduits horizontaux avec degré coupe-feu réglementaire.

1.6.6. Colonnes sèches

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage et en toiture par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal inscrit en plancher haut du sous-sol.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons, loggias et terrasses accessibles en étage par descentes EP en façade et trop-plein.
- Les descentes d'eaux pluviales extérieures seront en PVC, zinc ou aluminium laqué suivant prescriptions du Permis de construire.
- Evacuation de la dalle jardin de couverture des sous-sols par entrées d'eau insérées dans le complexe d'étanchéité de la dalle et raccordées au réseau horizontal situé en plancher haut du sous-sol.

- Ce réseau, suivant imposition communale, pourra transiter vers une noue d'infiltration afin d'infiltrer les eaux sur la parcelle avant rejet dans le réseau public.

1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3. Canalisations en sous-sol

1.7.3.1. Canalisations en élévation

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut du sous-sol. Des réseaux peuvent ponctuellement cheminer à l'aplomb des places de parking.

1.7.3.2. Canalisations enterrées

- Réseau en PVC, enterré sous le dallage, reprenant les eaux de ruissellement du parking par l'intermédiaire d'avaloirs. Ce réseau est raccordé à un bac de décantation et à une fosse de relevage.

1.7.4. Branchement à l'égout

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. TERRASSES

1.8.1. Toitures terrasses inaccessibles

- Etanchéité des toitures terrasses réalisées par bitume élastomère avec protection lourde en gravillons ou « terra-sopra-nature ».
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.

1.8.2. Couverture des immeubles

- Sans Objet.

1.8.3. Terrasses accessibles

a/ Terrasses privatives à RDC au droit des jardins

- Sans Objet.

b/ Terrasses et loggias privatives dans les étages

- Etanchéité multicouche avec protection par dalles de béton de type ALKERN Uni ou équivalent posées sur sable ou sur plots.

c/ Terrasses des parties communes (terrasse partagée bâtiment A)

- Etanchéité multicouche avec protection par dalles de béton de type ALKERN Uni ou équivalent ou platelage bois posées sur sable ou sur plots suivant projet architectural.

II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.0 Chapes

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.1. Sol et plinthes des pièces sèches

2.1.1.1 Entrée, séjour

- Revêtement stratifié de type PERGO PRO BASICS de chez UNILIN ou équivalent. Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en bois peint de 7cm de hauteur,

2.1.1.2. Chambres, dégagements et celliers.

- Revêtement stratifié de type PERGO PRO BASICS de chez UNILIN ou équivalent. Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en bois peint de 7cm de hauteur,

2.1.2. Sols et plinthes des pièces humides

2.1.2.1 Sols des salles de bains, des salles d'eau, des WC isolés

- Grès émaillé 45 x 45cm ou 60x60cm de chez NEW KER ou équivalent. Pose à joints orthogonaux.
- Plinthe assortie.
- Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.

2.1.2.2 Sols et plinthes des cuisines

- Grès émaillé 45 x 45cm ou 60x60cm de chez NEW KER ou équivalent. Pose à joints orthogonaux.
- Plinthe assortie.
- Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.

2.1.3. Sol des balcons

- Dallettes préfabriquées en béton de type ALKERN Uni ou équivalent, posées sur plots.

2.1.6. Barre de seuil

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, barre de seuil assortie au revêtement.

2.2. REVETEMENTS MURAUX

(autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Cuisines

- Dans les studios : Faïence blanche format 20 x 20 cm des Ets SALONI de type MAINZU BLANCO MAT ou équivalent au-dessus de la kitchenette sur 60 cm de haut.
- Dans les logements de 2 pièces et plus et dans l'hypothèse où l'Acquéreur ne souhaite pas se réserver les travaux d'installation de l'évier de la cuisine : Faïence blanche format 20 x 20 cm des Ets SALONI de type MAINZU BLANCO MAT ou équivalent en crédence au-dessus du meuble évier sur 60 cm de haut.



2.2.2. Salles de bains e salles d'eau

- Faïence en grès émaillé 20x60 ou 31.6 x 60 cm de chez NEW KER ou équivalent. Coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.

Localisation :

- Dans les salles de bains, pose au droit de la baignoire à hauteur d'huisserie.
- Dans les salles d'eau, pose au droit du bac à douche à hauteur d'huisserie .
- Tabliers des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe carrelée.
- Une rangée au pourtour du lave main dans les WC indépendants suivant plans

2.3. PLAFONDS

(sauf peintures et tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Sous face des planchers béton, ragrés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou soffites en plaques de plâtre.

2.3.2. Sous faces des balcons et loggias

- Béton armé ragré avant peinture.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces sèches

- Menuiseries en PVC plaxé, blanc coté intérieur et couleur selon Permis de Construire coté extérieur. Fenêtres et portes fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU.
- Les portes fenêtres auront 3 points de fermeture.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces humides

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, fonction de la localisation dont il est fait état ci-dessus.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1. Fermeture des pièces sèches

- Coffre de volet roulant intérieur en PVC au-dessus de la menuiserie.
Lames de volets roulants en Aluminium ou PVC, avec commande par manivelle

2.5.2. Fermeture des pièces humides

- Dito article 2.5.1. ci-dessus.



2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Portes intérieures des logements

- Portes alvéolaires isoplanes lisses à recouvrement de MALERBA ou équivalent avec huisserie métallique, hauteur 2.14 m, ouverture de 0.80m ou 0.90m.
- Quincaillerie inox brossé sur rosace type TEMPO DISCO ou TEMPO POP de BRICARD. Verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau. Serrure à clés dans les chambres.

2.6.2. Portes palières

- Portes palières intérieures :
Porte bois, blindage intérieur par deux feuilles d'acier, hauteur 2.14 m, conforme aux réglementations acoustique et thermique de MALERBA ou KEYOR, à parement à peindre lisse ou rainuré, mise en œuvre dans une huisserie métallique avec seuil à la suisse bois ou métallique. Serrure de sûreté 5 points latéraux à larder de marque BRICARD avec cylindre DUAL XP A2P*, Ferrage par 4 paumelles et pions anti-dégondage
- Béquille intérieure de la porte palière de même nature que sur les portes de distribution. Coté extérieur, pommeau ou poignée de tirage selon projet de décoration.
- Butoir élastomère.
- Microviseur

2.6.3. Placards

- Suivant localisation, pour les placards de largeur supérieure à 1,00 m, les façades coulissantes seront de type Graphic plus de chez Sifisa, en panneaux d'aggloméré de 10 mm, finition mélaminée avec profil acier. Coloris blanc ou frêne blanc sur panneaux de particules.
- Les façades de placards de largeur égale ou inférieure à 1,00 m sont ouvrantes à la française sur pivots, finition dito façades coulissantes.
- Pose sur socle bois complet.

2.6.4. Ouvrages divers

- Trappes de visite avec bâti bois ou métal et remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte. Localisation suivant nécessité.
- Espace Technique Electrique du Logement (ETEL) constitué d'une façade ouvrante à la française en panneaux en médium, finition à peindre.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les balcons, terrasses loggias, ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en acier thermo laqué en usine, avec lisses horizontales, barreaudage, tôle perforée ou pleine en soubassement et motifs décoratifs suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2. Séparatifs de balcons ou terrasses

- Pour les terrasses à RDC :
Sans Objet
- Pour les balcons et terrasses contigus en étage :
Suivant les plans Architecte, écrans séparatifs en verre de sécurité montés dans un cadre métallique avec raidisseur intermédiaire si nécessaire



2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures

2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

2.8.1.2. Sur sous face des balcons et loggias

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.

Localisation : - portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, façades medium des ETEL, etc.

2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures

- Sans objet

2.8.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition satin velours, coloris blanc,
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satin, coloris blanc.

2.8.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition satin velours, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satin, coloris blanc.

2.8.2.5. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.8.3. Tentures

2.8.3.1. Sur murs

- Sans objet.

2.8.3.2. Sur plafonds

- Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Equipements ménagers



2.9.1.1 Kitchenette des studios

- Ensemble kitchenette CULINA ou équivalent comprenant un évier 1 bac et une plaque chauffante vitrocéramique 2 feux sur un meuble bas en aggloméré finition mélaminé comportant 1 emplacement pour 1 réfrigérateur (fourni), 1 porte et 1 tablette intermédiaire sur le reste de la largeur. Dimension 1.20 m suivant les plans de l'Architecte.
- Robinetterie : Mitigeur chromé du type Bauedge de GROHE.

2.9.1.2. Cuisine des logements des 2 pièces et plus

- Dans l'hypothèse où l'Acquéreur a choisi de réaliser ces travaux dans le cadre des travaux réservés prévus à l'article L. 261-15 II du Code de l'Habitation et de la Construction : Alimentation eau froide et eau chaude bouchonnées, évacuation PVC en attente (hors fourniture du meuble évier et robinetterie)
- Dans l'hypothèse où l'Acquéreur ne souhaite pas se réserver les travaux d'installation de l'évier de la cuisine :
 - Evier inox 18/10ème avec un bac et un égouttoir sur meuble bas en aggloméré, finition mélaminée blanc, tablette intermédiaire intérieure et porte.
 - Selon plan, meuble prévu pour emplacement lave-vaisselle.
 - Robinetterie mitigeur chromé du type Eurosmart New de GROHE ou HG Logis de HANS GROHE ou équivalent

2.9.1.3. Evacuation des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir article 5.4.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec pose des compteurs divisionnaires. L'entretien et le relevage après livraison sera assuré par le prestataire retenu par le maître d'ouvrage et validé lors de la 1ère assemblée générale et dont les frais seront à la charge de la copropriété. A défaut d'accord, le maître d'ouvrage s'engage à déposer les compteurs.
- Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé.
- Les distributions terminales seront apparentes.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude

- La production collective d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par une sous station alimentée par le réseau de chaleur urbain
- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec pose des compteurs divisionnaires L'entretien et le relevage après livraison sera assuré par le prestataire retenu par le maître d'ouvrage et validé lors de la 1ère assemblée générale et dont les frais seront à la charge de la copropriété. A défaut d'accord, le maître d'ouvrage s'engage à déposer les compteurs
- Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé.
- Les distributions terminales seront apparentes.

2.9.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4. Branchements en attente



- Attentes pour machines à laver, à raison de deux attentes pour les logements de type 2 pièces et plus (une pour les logements de type studio) comprenant :
 - Robinet d'arrêt sur l'eau froide.
 - Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- WC : cuvette type EOLIA sans bride de JACOB DELAFON ou équivalent avec réservoir (3/6 Litres) à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double.
- Lave main suivant plan type Odéon Up de Jacob Delafon ou équivalent. Alimentation par Eau froide
- Dans la salle de bains :
 - ❖ Baignoire acrylique CORVETTE de JACOB DELAFON 170 x 75 cm ou équivalent.
 - ❖ Meuble vasque CARA de CULINA ou équivalent avec plan vasque céramique (composé de 2 tiroirs (3 coloris aux choix), dimensions suivant plans. Miroir sur la longueur du plan vasque. Eclairage par applique led.
- Dans la salle d'eau éventuelle :
 - ❖ Receveur de douche de type KYREO de JACOB DELAFON en céramique ou équivalent, dimensions suivant plans.
 - ❖ Pare douche EQUI ou NALA de chez ROTHALUX ou équivalent
 - ❖ Meuble vasque CARA de CULINA ou équivalent avec plan vasque composé de 2 tiroirs céramique (3 coloris aux choix), dimensions suivant plans. Miroir sur la longueur du plan vasque. Eclairage par applique led.

2.9.2.6. Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des meubles vasques des salles de bains, des salles de douche et des lave-mains est du type mitigeurs chromés de la série BAUEDGE de GROHE ou Logis de HANS GROHE.
- Baignoire : mitigeur bain-douche BAUEDGE de GROHE ou Logis de HANS GROHE équipé d'un flexible chromé de 1,75 m et douchette TEMPESTA 100 de GROHE ou 1,60 m et douchette Crometta Vario de HANS GROHE à 2 jets.
- Douche : mitigeur mural BAUEDGE de GROHE ou Logis de HANS GROHE équipé d'un flexible chromé 1,75 m et douchette TEMPESTA 100 de GROHE à 2 jets pluie anti-calcaire ou avec flexible chromé 1,60 m et douchette Crometta Vario de HANS GROHE à 2 jets sur barre de douche.

2.9.2.7. Robinet de puisage extérieur

- Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

Localisation :

-
- Des terrasses accessibles, loggias et balcons en étage de plus de 8 m².

2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

2.9.3.1. Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.) équipés d'une ampoule.
- L'appareillage est de la série Ovalis de SCHNEIDER.
- Tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (dans placard).
- 1 DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée) par appartement dans le dégagement ou entrée près de la cambre, et un de plus par niveaux.



2.9.3.2. Equipement de chaque pièce, selon plan et conformément à la norme NFC 15-100.

NB : Des demandes de modifications pourront être apportées par l'Acquéreur (suppression, déplacement) ² sans qu'elles n'impactent le respect de la norme NFC 15-100

Entrée :	1 centre commandé en va-et-vient ou par télérupteur 1 combiné vidéophone ref. 9459 avec écran couleur, mains libres et WIFI de chez FERMAX avec commande d'ouverture des portes du hall 1 prise haute 16A + T dite « PMR »
Cuisine :	1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 4 prises 16A + T à 1.10 m du sol sur le plan de travail dont 1 prise « PMR » à l'entrée de la pièce 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (sauf lave-linge prévu ailleurs) 1 prise 16A+T en plinthe 1 prise 16A +T en plinthe pour réfrigérateur 1 prise 16A +T à 1m80 pour Hotte 1 terminal 32A +T en plinthe pour plaque de cuisson 1 terminal 20A +T en plinthe pour le four
Kitchenette (studios)	1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage 4 prises 16A + T à 1.10 m du sol sur le plan de travail dont 1 prise « PMR » à l'entrée de la pièce. 1 prise 16A +T en plinthe pour réfrigérateur 1 terminal 32A +T en plinthe pour plaque de cuisson 1 prise 16A +T à 1m80 pour Hotte 1 prise 16A +T en plinthe pour machine à laver le linge (sauf si prévu ailleurs)
Séjour :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient 1 prise 16A + T tous les 4 m ² avec 5 prises minimum dont une prise haute dite « PMR » à l'entrée de la pièce 1 PC 16 A+ T commandée par allumage simple 2 prises type RJ 45 accolées à 2 PC 16A + T supplémentaires
Chambre 1 (PMR) :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 1 prise 16A + T haute situé à l'entrée de la pièce 3 prises 16A + T en plinthe. 1 prise type RJ 45
Chambres 2 et suivantes :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 3 prises 16A + T en plinthe 1 prise type RJ 45
Dégagement :	1 centre en plafond, commandé par interrupteur va et vient ou télérupteur 1 prise 16A + T en plinthe
Salle de bains :	1 Applique lumineuse classe II commandé par interrupteur 1 centre commandé par interrupteur 1 PC 16A + T haute attenante à la vasque et si nécessaire 1 PC 16 A + T haute « PMR » au droit de l'entrée 1 attente électrique pour sèche-serviettes si nécessaire.
Salle d'eau :	1 Applique lumineuse classe II commandé par interrupteur



1 centre commandé par interrupteur
1 PC 16A + T haute attenante à la vasque et si nécessaire 1 PC 16 A + T haute
« PMR » au droit de l'entrée
1 attente électrique pour sèche-serviettes si nécessaire.

W.C. : 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.
1 prise 16A + T dite « PMR » dans le cas des WC « PMR »

Celliers : 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage
1 prise 16A + T en plinthe

Escaliers duplex : Sans Objet

Terrasses, jardins privatif et balcons et loggias supérieurs à 8 m²
1 prise 16A + T étanche

2.9.3.3. Puissances desservies

- Suivant étude technique.

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte étiquette disposée sur le palier des logements.

2.9.4. Chauffage

2.9.4.1. Type d'installation

- Chauffage collectif réalisé par chauffage urbain via une sous station installée dans un local dédié.
- Pose des compteurs divisionnaires en gaine palière. L'entretien et le relevage après livraison sera assuré par le prestataire retenu par le maître d'ouvrage et validé lors de la 1ère assemblée générale et dont les frais seront à la charge de la copropriété. A défaut d'accord, le maître d'ouvrage s'engage à déposer les compteurs

2.9.4.2. Températures assurées

- Par - 5°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C
 - autres pièces : 19°C

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

- Dans les salles de bains et salles d'eau, sèche serviette électrique ou eau chaude Oda Prems de chez ACOVA ou équivalent.
- Dans les autres pièces, radiateurs de type Classic K de HM ou équivalent avec têtes thermostatiques

2.9.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches autoréglables ou hygroréglables situées en traverse des châssis, dans le coffre de volet roulant ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- La nature des bouches (autoréglables ou hygroréglables) et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.



- Les bouches VMC des cuisines seront commandées par interrupteur. Les bouches VMC des WC seront commandées par détecteur de présence

2.9.6. Equipements de télécommunication

2.9.6.1. Communication Voix-Données-Image (VDI)

- Raccordements au réseau VDI par l'intermédiaire de prises de communication RJ45 décrites à l'article 2.9.3.2 conformément à la norme C15-100.
- Coffret de communication dans la gaine technique logement, équipée d'une réglette DTIO permettant de centraliser les services offerts par la Box Internet Très Haut Débit de l'opérateur choisi par le résident.
- Distribution intérieure du logement en câble de grade 3 TV très haut débit

2.9.6.2. Fibre optique

- L'immeuble sera équipé d'un réseau de fibre optique permettant le raccordement de chaque logement (câblage du bâtiment jusqu'au coffret de communication des appartements). Cette installation sera mise à disposition d'un opérateur d'immeuble par la copropriété en fonction des opérateurs présents sur la zone. L'accès à la fibre optique sera possible pour chaque résident sous réserve de souscrire un contrat spécifique auprès d'un opérateur.

2.9.6.3. Portiers - Commandes de portes

- Portier électronique du type vidéophone comprenant un poste intérieur couleur main libre relié au tableau d'appel situé dans le sas de chaque hall.

2.9.6.4. Logement connecté

- Sans objet

2.9.7. Equipements intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.7.1. Placards

- Pour tous les placards de largeur supérieure à 1,00 m et de profondeur supérieure à 60 cm :
Tablette chapelière en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80m de hauteur environ. Séparatif vertical en aggloméré mélaminé pour les placards de plus de 1.20 m de largeur. Tringle penderie sur la largeur du placard.
- Pour tous les placards de largeur inférieure ou égale à 1,00 m et de profondeur supérieure à 60 cm:
Equipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé à 1.80 m de hauteur environ et une tringle chromée

2.9.7.2. Celliers

- Sans objet (aucun équipement).



III - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

- Sans objet.

3.2. STATIONNEMENTS VOITURES (R-1 et RDC)

3.2.1. Murs et cloisons

- Murs et poteaux en béton armé revêtus de peinture vinylique blanche, sauf contre-indication technique.

3.2.2. Plafonds

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage.
- Présence éventuelle de flocage ou isolation selon réglementation.

3.2.3. Sols

- Dalle ou dallage en béton armé recouvert d'une peinture anti-poussière, sauf contre-indication technique.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4. Porte d'accès

3.2.4.1 Pour les véhicules

- Porte d'accès au sous-sol par porte basculante métallique en acier galvanisé, laquée. Commande d'ouverture par télécommande pour l'entrée et la sortie (1 unité par place + 5 pour la gestion).

3.2.4.2 Pour les piétons

- Escaliers débouchant dans les sas ou en extérieur. Porte peinte avec condamnation (sur organigramme) côté extérieur pour l'accès au sous-sol.

3.2.4.3 Pour les vélos :

- Porte peinte avec condamnation (sur organigramme) côté extérieur

3.2.5. Ventilation

- Ventilation mécanique ou naturelle de la zone de parkings suivant réglementation.
- Amenée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé, débouchant en jardin ou en toiture.

3.2.6. Equipement Electrique

- Néant pour les emplacements privatifs.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur détecteurs de présence.

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

3.2.7. Equipement plomberie

- 1 robinet de puisage situé au sous-sol par cage
- Pompe de relevage située au sous-sol, avec séparateur à hydrocarbures

3.3 JARDINS PRIVATIFS

- Sans objet



IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

- Les halls et sas d'entrée feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet à définir par l'Architecte.

4.1.1. Sols

- Revêtement en carrelage sur isolant phonique avec plinthes en périmétrie.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2. Parois

- Revêtement composé de plaquettes, faïence, panneaux stratifiés, peinture décorative, revêtement mural décoratif et de miroir selon projet de décoration de l'Architecte.

4.1.3. Plafonds

- Plaques de plâtre perforées acoustiques ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante.

4.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

a/ Porte extérieure du hall

Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse commandée par digicode et vigik.

b/ Porte intérieure du hall

Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse commandée depuis le combiné vidéophone des logements et vigik.

4.1.5 Portes d'accès aux escaliers intérieurs desservant les niveaux de superstructure

- Portes bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative et ferme porte suivant projet de décoration.

4.1.6 Portes d'accès aux escaliers desservant les niveaux d'infrastructure

- Accès aux niveaux des sous-sols, par une porte métallique thermolaquée si donnant sur l'extérieur ou par une porte bois à peindre si donnant sur l'intérieur, assurant le degré coupe-feu réglementaire. Fermeture par serrure de sûreté avec clé et béquille (sortie libre depuis le sous-sol et poignée de tirage coté acces). Quincaillerie décorative en aluminium anodisé de teinte naturelle et ferme porte.

4.1.7. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE encastré. Façade suivant projet Architecte avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate

4.1.8. Chauffage

- Néant



4.1.9. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond et/ou appareils décoratifs suivant le plan de décoration de l'Architecte.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré, boutons poussoirs lumineux.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure du sas comportant :
 - Clavier codé
 - Lecteur de badge pour accès des occupants et des concessionnaires type VIGIK
- Platine de portier vidéophone en inox sur la deuxième porte du sas comportant :
 - Platine à défilement pour chaque logement
 - Micro, haut-parleur, caméra, etc.
 - Lecteur de badge pour accès des occupants et des concessionnaires type VIGIK

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET PALIERS DES ETAGES

Concerne : les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration.

4.2.1. Sols

4.2.1.1. Sols des circulations communes Rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage et plinthes coordonnées ou moquette. Calepinage mis au point selon projet de décoration.

4.2.1.2. Sols des circulations palières des étages

- Moquette ou revêtement PVC selon projet de décoration.
- Plinthe bois de 10cm de hauteur.

4.2.2. Murs

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

4.2.3. Plafonds

- Plaques de plâtre perforées acoustiques ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante.

4.2.4. Portes communes

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie suivant projet de décoration. Finition par peinture acrylique brillante.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique brillante.

4.2.5. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'Architecte.
- Commande par détecteurs de présence. 1 PC par palier et 1 sonnette par logement.



4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS et stationnements à RDC

Concerne : Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseur et les escaliers.

4.3.1. Sols

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé.
- Carrelage 20x20 et plinthe assortie pour les paliers d'ascenseurs

4.3.2. Murs - Plafonds

- Sur murs, peinture blanche vinylique ou équivalent.
- Sur plafonds, peinture blanche vinylique sauf aux endroits recevant un isolant.

4.3.3. Portes intérieures

- Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Quincaillerie type bec de cane ou bouton moleté suivant emplacement. Serrure de sûreté avec clé pour accès aux parkings depuis le RDC. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle de marque BRICARD type TEMPO DISCO ou POP ou équivalent.
Protection des soubassements de portes par tôle pour les accès des Sas et des escaliers en infrastructure

4.3.4. Equipement Electrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage sur détecteur de présence.
- Appareillage du type PLEXO de LEGRAND.

4.4. CAGES D'ESCALIERS EN SUPERSTRUCTURE ET INFRASTRUCTURE

4.4.1. Sols

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane.

4.4.2. Murs

- Enduit décoratif à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent.

4.4.3. Plafonds

- Enduit décoratif à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent.

4.4.4. Garde-corps et mains courantes

- Mains courantes en tube rond peint.
- Au dernier niveau, garde-corps métallique ou maçonné de 1.00 m hauteur environ

4.4.5. Ventilation

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la terrasse, soit d'urgence par les Pompiers avec système pneumatique.



4.4.6. Eclairage

- Eclairage sur détecteur de présence.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. Local vélos, locaux poussettes

Localisation : suivant plans

4.5.1.1. Sol

- Dalle en béton. Finition par peinture en résine polyuréthane avec remontée de plinthe de 10cm.

4.5.1.2 Murs - plafonds

- Finition par peinture vinylique deux couches sur murs. Flocage thermique éventuel en plafond.

4.5.1.3. Menuiseries

- Accès par une porte métallique thermolaquée si donnant sur l'extérieur ou par une porte bois à peindre si donnant sur l'intérieur, assurant le degré coupe-feu réglementaire. Fermeture par serrure de sûreté 1 point commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur et par béquille sur face intérieure.

4.5.1.4. Divers

- Sans objet

4.5.1.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage sur détecteur de présence.

4.5.2. Locaux encombrants

Localisation : suivant plans.

4.5.2.1. Sols

- Finition par carrelage antidérapant et plinthes à talon.

4.5.2.2 Murs - plafonds

- Faïence sur 1m40 de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.5.2.3. Menuiseries

- Porte métallique dans huisserie métallique. Finition thermolaquée. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure sur organigramme depuis l'extérieur du local combinée à une poignée de tirage et par béquille et bouton moleté sur la face intérieure.



4.5.2.4. Ventilation

- Sans Objet.

4.5.2.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage sur détecteur de présence.

4.5.2.6. Equipement

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.6. LOCAUX ORDURES MENAGERS

- La gestion des déchets est assurée par des Bornes d'apports volontaires sur le domaine public.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

Concerne : tous locaux techniques en RDC.

4.7.1. Sols

- Dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière.

4.7.2. Murs - plafonds

- Finition par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.7.3. Menuiseries

- Portes en bois à âme pleine à parement bois isoplanes dans huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

4.7.4. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par détecteur de présence.

4.7.5. Equipement

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

4.8. LOCAL GARDIEN

- Sans objet



V - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1. ASCENSEUR

- Un appareil, suivant étude de trafic, situé dans chacun des halls, desservant le rez-de-chaussée et les étages, le ou les sous-sols.

Equipement intérieur et décoration :

- Eclairage, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux décoratif selon projet de décoration.
- Revêtement au sol dito hall principal.
- Alarme par téléphone intérieur relié au centre de dépannage de l'installateur.
- Accès contrôlé par Vigik en cabine pour accès aux niveaux des garages couverts et depuis les paliers des garages couverts.
- Portes palières : finition par peinture à tous les niveaux desservis en étage, inox brossé à rez-de-chaussée.
- Indicateur de sens et de position à tous les niveaux.

5.2. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

- Voir articles 2.9.2.2 et 2.9.4.1

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. Téléphone Fibre Optique

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à l'ETEL. Raccordement par l'opérateur de télécommunication.

5.3.2. Antenne TV - FM

- L'installation d'une antenne hertzienne UHF-VHF permettant la réception des chaînes TNT.

5.4. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures ménagères suivant plans
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en terrasse du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.



5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. Compteur général

- Placé dans un local branchement d'eau à RDC. Distribution horizontale en tube d'acier galvanisé ou PVC pression jusqu'aux pieds de colonnes décrites à l'article 2.9.2.1.

5.6.2. Surpresseur - Traitement de l'eau

- Si nécessité en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.6.3. Colonnes montantes

- Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux des locaux encombrants.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.
- Manchettes en gaine palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

- Sans Objet

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. Origine de l'alimentation

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'au local comptage services généraux et jusqu'aux pieds de colonnes électriques.

5.8.2. Comptages des services généraux

- Inscrit dans un local technique particulier ou dans une des gaines palières, comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.8.3. Colonnes montantes

- En gaine palière.

5.8.4. Branchements et comptages particuliers

- Compteurs individuels et disjoncteur d'abonné suivant normes à proximité de l'entrée d'appartement dans un Espace Technique Electrique du Logement (ETEL).



VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKING

6.1.1. Voirie d'accès

- Rampe d'accès au parking par dalle en béton finition balayée avec trottoirs chasse roue si nécessaire et caniveau de récupération des eaux de ruissellement.

6.1.2. Trottoirs

- Sans Objet

6.1.3. Place en autopartage

- 2 places de stationnement en autopartage sont intégrées au sous-sol du projet. Deux bornes de recharges seront mises à disposition de la copropriété
- Le service de mise en place de gestion de ces deux places seront pris en charge par un prestataire choisi par le Maître d'Ouvrage. Ce service sera offert pendant un an à la copropriété à compter de la livraison de l'opération. A l'issue de cette année, la poursuite de cette prestation sera au choix et à la charge de la copropriété lors d'une décision d'assemblée générale.

6.2. CIRCULATION DES PIETONS

- Circulation à l'intérieur de la Résidence en platelage bois selon plans du paysagiste.

6.3. ESPACES VERTS

6.3.1. Plantations

- Sur jardins de la copropriété, plantes vivaces et arbustes suivant plans de Paysagiste.

6.3.2. Engazonnement

- Engazonnement avec terre végétale rapportée.

6.3.3. Chemins de promenade, aire de repos

- Sans objet

6.3.4 Terrasse partagée du bâtiment A

- Revêtement de sol en platelage bois
- La terrasse est composée d'assises, de massifs plantés et d'espaces de cultures potagères
- Éclairage extérieur raccordé aux parties communes
- Aucune appropriation privative ou installation fixe ne sera autorisée, sauf décision de l'assemblée générale des copropriétaires.
- L'entretien, les modalités d'accès et les règles d'usage seront précisés dans le règlement de copropriété



6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 Entrée du bâtiment

- Par bornes ou appliques suivant réglementation.

6.4.2 Porche central

- Sans objet

6.4.3. Eclairage des espaces verts communs.

- Par bornes lumineuses ou candélabres commandés par horloge et implantées le long des cheminements piétons suivant projet architectural.

6.4.4 Eclairage voirie

- Sans objet.

6.5. CLOTURES

6.5.1 Clôtures sur rues

- En limite du domaine public, clôture métallique constituée d'un barreaudage en acier thermolaqué sur mur maçonné.

6.5.2 Clôtures entre espaces extérieurs privés

- Pare-vue selon projet architecte entre terrasses et balcons privés.

6.5.3 Clôtures entre parcelle et terrain mitoyen

- Selon plan

6.6. RESEAUX DIVERS

6.6.1. Réseau d'eau

- Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

6.6.2. Réseau de gaz

- Sans Objet

6.6.3. Electricité

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4. Egout

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire.

Fin du document